



INFORMATION

RBM/WG/2011/INF.01
01 MAR 2011
Final document

General distribution
English, French

Mise à jour sur le prix des ACT dans le cadre de l'AMFm -
1^{er} Mars 2011

Bulletin d'information

Résumé

Le but de ce document est de proposer des conseils sur la révision par le Fonds Mondial des **Prix Maximums et Montants Subventionnés** des ACT au travers de l'AMFm. Ces informations peuvent être utilisées pour préparer les budgets, pour les plans d'approvisionnement des ACT et afin d'informer les Acheteurs de 1^{ère} Ligne d'ACT au travers d'AMFm, les acteurs du secteur privé et public au travers des communications dans les pays, sur les prix de vente.

Une liste des Prix Maximums et des Montants Subventionnés applicables à partir du 1er Mars 2011 peut être trouvée en Annexe A de ce bulletin d'information.

Principales révisions

Le Fonds Mondial a révisé les Prix Maximums et Montants Subventionnés pour les ACT qui sont subventionnés au travers de l'AMFm. Cette révision reflète une analyse de la dynamique du marché des ACT et autres facteurs, après six mois d'opération de l'AMFm.

- 1) Les Prix Maximums de l'Artémether Luméfantrine 20/120mg (AL 20/120) ont augmenté. Les Prix Maximums de l'Artésunate Amodiaquine en Co-Blistre 50/153mg ou 50/150mg (AS-AQ Co-Blistre) et de l'Artésunate Amodiaquine en Fixe-dose Combinaison 2.7 AS-AQ ratio (AS-AQ FDC) n'ont pas changé.
- 2) Les Montants Subventionnés pour l'AL ont augmenté. Les Montants Subventionnés pour l'AS-AQ Co-Blistre 50/153, 50/150 et pour l'AS-AQ FDC 2.7 AS-AQ ratio n'ont pas changé.
- 3) En raison des changements appliqués en 1) et 2), les Prix Maximums pour les Acheteurs de 1^{ère} Ligne de l'AL 20/120 ont diminué.

Table 1: Prix Maximums pour les Acheteurs de 1ère Ligne pour AL (20/120mg) – Anciens et Révisés

Artémether Luméfantrine (20/120mg) - Emballage Individuel (USD)		
	Prix Max pour Acheteur 1ère Ligne (Anciens)	Prix Max pour Acheteur 1ère Ligne (Révisés)
6x4	0.22	0.15
6x3	0.14	0.11
6x2	0.10	0.02
6x1	0.07	0.01
6x2 Disp.	0.09	0.01
6x1 Disp.	0.06	0.005

- 4) Un Prix plancher pour l'AL 20/120 a été fixé, ce qui établit un prix minimum des ACT au travers de l'AMFm que l'Acheteur de 1ère Ligne devra payer (en clair, les ACT subventionnés au travers de l'AMFm ne sont pas gratuits pour un Acheteur de 1^{ère} Ligne).

Table 2: Prix Plancher pour Acheteurs de 1ère Ligne pour AL (20/120mg)

Artemether Lumefantrine (20/120mg) Emballage Individuel (USD)	
6x4	0.08
6x3	0.04
6x2	0.02
6x1	0.01
6x2 Disp.	0.01
6x1 Disp.	0.005

- 5) Suite à l'établissement du Prix Plancher pour l'Acheteur de 1ère Ligne, le Montant Subventionné peut varier d'un fabricant à un autre et d'une commande à une autre, plutôt qu'être fixe pour tous les fabricants et commandes.

Situation 1: Si un fabricant offre un Prix de Vente tel que la différence entre le Prix de Vente et le Montant Subventionné est égal ou supérieur au Prix Plancher, le Montant Subventionné restera fixe et correspondra au Montant Subventionné maximum présenté en Annexe A de ce document.

Situation 2 : Si un fabricant offre un Prix de Vente tel que la différence entre le Prix de Vente et le Montant Subventionné est inférieur au Prix Plancher, le Montant Subventionné sera déterminé par la différence entre le Prix de Vente et le Prix Plancher.

Table 3: Variation des Montants Subventionnés, en fonction des Prix de Vente des Fabricants

- Situation 1
■ Situation 2

Artemether Lumefantrine (20/120 mg) - Emballage Individuel (USD)						
	Prix de Vente (au Prix Maximum)	Montant Subventionné	Prix Acheteur 1ère Ligne	Prix de Vente (en dessous du prix Maximum)	Montant Subventionné	Prix Acheteur 1ère Ligne
6x4	1.62	1.47	0.15	1.30	1.22	0.08
6x3	1.28	1.17	0.11	1.08	1.04	0.04
6x2	0.87	0.85	0.02	0.72	0.70	0.02
6x1	0.45	0.44	0.01	0.36	0.35	0.01

Définitions

Prix de Vente Fabricant (PVF) : le prix auprès du fabricant de médicaments pour un traitement complet, avant déduction de la subvention. Le Fonds Mondial n'a pas signé d'accord avec les fabricants sur ces PVF et n'est pas compétent pour conseiller sur les PVF effectifs. C'est aux acheteurs de négocier directement avec les fabricants. Un acheteur en première ligne (A1L) (c'est-à-dire, qui achète directement auprès du fabricant) pourra calculer le prix d'achat effectif en soustrayant le montant de la subvention du PVF obtenu auprès dudit fabricant.

Prix Maximum (PM): prix plafond auquel ou en-dessous duquel les fabricants qui participent à l'AMFm doivent vendre leurs ACTs aux acheteurs de première ligne (A1L). En d'autres termes, le PVF doit être inférieur ou égal au *Prix Maximum*. Les *Prix Maximums* sont calculés sur une base FCA Incoterm (Franco-Transporteur) et ne comprennent donc pas les coûts liés au transport, aux assurances et à la personnalisation des emballages. Séparément de la subvention accordée aux fabricants, le Fonds Mondial couvre les coûts de livraison des ACTs de l'AMFm jusqu'au premier point d'entrée dans le pays (port ou aéroport). Ainsi, ces coûts de transport et d'assurance jusqu'au premier point d'entrée ne doivent pas être pris en compte dans les calculs budgétaires et d'analyse des prix. Cependant, tous les coûts au-delà de ce point d'entrée doivent être inclus dans les estimations budgétaires des A1L.

Montant Subventionné: la partie du PVF que le Fonds Mondial paiera aux fabricants. Ces *Montants Subventionnés* sont spécifiques à chaque formulation et type d'emballage.

NOUVEAU Prix Plancher Acheteur 1ère Ligne: Le prix minimum que l'Acheteur de 1ère Ligne paiera pour les ACT au travers de l'AMFm.

Informations Clés

1. A quel prix les acheteurs de première ligne (A1L) vont-ils effectivement acheter les ACT subventionnés ?

Les prix octroyés aux A1L peuvent être calculés en faisant *Prix de Vente Fabricant (PVF)* moins le *Montant Subventionné*. Alors que tous les fabricants se doivent d'offrir des PVF en deçà de des *Prix Maximums*, les PVF seront susceptibles de varier entre les fabricants à cause d'avantages compétitifs, d'accords préalables et d'autres facteurs. Ainsi, le prix effectif qu'un A1L paiera pour un ACT subventionnés dépendra des fabricants auprès desquels ils s'approvisionnent. Si un acheteur s'approvisionne auprès d'un fabricant ayant une structure de coûts compétitive, alors on pourra

s'attendre à un *PVF* substantiellement plus bas que le *Prix Maximum*, et ce pour la majorité des formules pharmaceutiques.

Tel que mentionné sous la rubrique Principales Révisions, le Fonds Mondial a introduit un Prix Plancher pour l'Acheteur de 1^{ère} Ligne ; avec ce mécanisme, un Acheteur de 1^{ère} Ligne ne payera jamais moins de 0.08 USD pour l'AL 6X4, 0.04 USD pour l'AL6x3, 0.02 USD pour l'AL 6X2 et 0.01 USD pour l'AL 6x1 (excepté pour l'AL dispersible, 0.01 USD pour AL 6X2 et 0.005 USD pour l'AL 6X1)

2. Quels prix devraient être utilisés lorsque des budgets ayant trait à l'AMFm sont développés ou révisés?

Chaque Acheteur de 1^{ère} Ligne peut estimer le prix d'un ACT AMFm en comparant les *PVF* que les différents fabricants peuvent éventuellement lui offrir. Afin de prévoir ces *PVF*, l'acheteur peut se baser sur les prix offerts par ce fabricant dans le passé, ainsi que sur données de référence publiques disponibles auprès de sources telles que le mécanisme *Price & Quality Reporting (PQR)*¹ du Fonds Mondial ou le *Global Price Reporting Mechanism (GPRM)*² de l'OMS. Après avoir estimé le *PVF* anticipé, l'acheteur doit soustraire le *Montant Subventionné* afin d'obtenir le prix effectif de l'ACT dans le cadre de l'AMFm. Indépendamment de cette subvention, le Fonds Mondial paiera donc les coûts liés au transport et aux assurances jusqu'au premier point d'entrée du pays. Le Fonds Mondial ne paiera pas les coûts liés au transport depuis ce point d'entrée jusqu'aux points de livraison dans le pays, ni d'éventuels coûts d'approvisionnement. Ces coûts additionnels, entre autres, devront être pris en compte par les acheteurs en première ligne.

3. Les Prix Maximums et les Montants Subventionnés changeront-ils dans le futur ?

Le Fonds Mondial va continuer à surveiller la dynamique du marché des ACT et autres facteurs afin de déterminer si des changements des *Prix Maximums* et *Montants Subventionnés* sont nécessaires. La prochaine révision pourra se faire dans six mois ou un an à partir de cette date. Le Fonds Mondial notifiera les acheteurs de ces modifications, par écrit et au moins 30 jours calendaires à l'avance. Les nouveaux *Prix Maximums* et *Montants Subventionnés* s'appliqueront aux commandes passées à partir du jour indiqué dans la notification.

4. Que se passe-t-il dans l'hypothèse où un Prix Maximum ou un Montant Subventionné change alors qu'un acheteur a convenu d'un accord de longue durée avec un fabricant ?

Pour les acheteurs qui signeraient de tels accords avec un fabricant, il est recommandé de faire figurer dans l'accord que les prix seront susceptibles de changer en fonction des modifications apportés aux *Prix Maximums* et *Montants Subventionnés* de l'AMFm.

Si vous aviez des questions, merci de les envoyer au Fonds Mondial, via amfmconsult@theglobalfund.org ou à l'équipe Roll Back Malaria d'Assistance Technique aux pays AMFm, via megumi.gordon@clintonfoundation.org et olumesep@who.int

¹ Accessible sur <http://pqr.theglobalfund.org/PQRWeb/Reports/PurchasePriceReport.aspx>

² Accessible sur <http://www.who.int/hiv/amds/gprm/en/>

Annexe A: AMFm Prix Maximums et Maximum Montant Subventionnés

La table suivante donne une indication des Prix Maximums et des Montant Subventionnés applicables pour chaque produit éligible pour AMFm. **La liste la plus récente est celle en date du 1^{er} Mars 2011.** Etant donné que le Fond Mondial est susceptible d'ajuster les Prix Maximums et les Montant Subventionnés au cours de la Phase 1 de l'AMFm, merci de contacter amfmconsult@theglobalfund.org au Fond Mondial pour la liste la plus récente.

ACT Formulation	Prix Maximum (PM) par Traitement (CFA, en USD)		Maximum Montants Subventionnés par Traitement (en USD)	
	Emballage hospitalier	Emballage individuel	Emballage hospitalier	Emballage individuel
Artemether Lumefantrine (20/120mg)				
6x4	1.59	1.62	1.44	1.47
6x3	1.25	1.28	1.14	1.17
6x2	0.84	0.87	0.82	0.85
6x1	0.42	0.45	0.41	0.44
Artemether Lumefantrine (20/120mg) dispersible				
6x2	0.84	0.87	0.83	0.86
6x1	0.42	0.45	0.415	0.445
Artesunate Amodiaquine Co-blister (50/153mg ou 50/150mg)				
12+12	0.78	0.81	0.59	0.62
6+6	0.42	0.45	0.32	0.35
3+3	0.24	0.27	0.18	0.21
Artesunate Amodiaquine Fixe-dose Combination (2.7 AQ:AS ratio)				
100/270mg 3x2	1.00	1.09	0.92	1.01
100/270mg 3x1	0.59	0.68	0.55	0.64
50/135mg 3x1	0.39	0.47	0.37	0.45
25/67.5mg 3x1	0.30	0.38	0.29	0.37

ACT Formulation	Prix Maximum (PM) par Traitement (CFA, en EUROS)		Maximum Montants Subventionnés par Traitement (en EUROS)	
	Emballage hospitalier	Emballage individuel	Emballage hospitalier	Emballage individuel
Artemether Lumefantrine (20/120mg)				
6x4	1.10	1.12	1.00	1.02
6x3	0.86	0.88	0.79	0.81
6x2	0.58	0.60	0.57	0.59
6x1	0.29	0.31	0.28	0.30
Artemether Lumefantrine (20/120 mg) dispersible				
6x2	0.58	0.60	0.573	0.593
6x1	0.29	0.31	0.287	0.307
Artesunate Amodiaquine Co-blister (50/153mg ou 50/150mg)				
12+12	0.54	0.56	0.40	0.42
6+6	0.29	0.31	0.22	0.24
3+3	0.17	0.19	0.13	0.15
Artesunate Amodiaquine Fixed-dose Combination (2.7 AQ:AS ratio)				
100/270mg 3x2	0.69	0.75	0.64	0.70
100/270mg 3x1	0.41	0.47	0.38	0.45
50/135mg 3x1	0.27	0.32	0.26	0.31
25/67.5mg 3x1	0.21	0.26	0.205	0.255